



Comité de Jumelage
de la Ville d'Évreux

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2019.

L'association « Comité de Jumelage de la Ville d'Évreux », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 à la préfecture d'Évreux

Numéro Siret : 49167084000017

Numéro RNA : W 273001207

Siège social : Direction de la Communication, Mairie d'Évreux, Place du Général De Gaulle, 27000 ÉVREUX

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2019

Le 08 juin 2019 à 11 h 00, les membres de l'association « Comité de Jumelage de la Ville d'Évreux » dont le siège social est à Bureau de la Communication de la Mairie d'Évreux se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en Mairie d'Évreux, sur convocation du conseil d'administration et de son président par intérim par courriel et annonce à la presse locale conformément aux dispositions des statuts en date du 29 mars 2019.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible ou comme personne morale.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Stéphane BERTEL Stéphane, en sa qualité de président par intérim de l'association (depuis le 29 mars 2019, date de l'assemblée générale ordinaire où il a annoncé sa démission et accepté de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire afin de gérer les affaires courantes de l'association).

Le président par intérim rappelle que, le quorum étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Élection d'un nouveau bureau,
- Mise en sommeil de l'association,
- Dissolution de l'association,
- La répartition des biens de l'association,
- La nomination d'un liquidateur, ses pouvoirs et ses obligations.

Le président par intérim fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre :

M. BERTEL présente les enjeux des différents points de l'ordre du jour, dont la complexité de trouver un nouveau président, suite à sa décision réitérée, depuis trois ans, de laisser son poste en vacances pour des raisons prioritairement professionnelles. Il exprime par ailleurs la nécessité d'injecter du sang neuf dans cette association et est conforté dans ses dires par Mme DIOUKHANÉ Coumba.

Il donne la parole à Mme DIOUKHANÉ, adjointe au Maire d'Évreux, à l'Éducation, la Scolarité, le temps périscolaire et le Jumelage, qui remercie le Comité de ses actions passées et exprime l'importance de l'existence de cette association qui fêtera ses 60 ans cette année ainsi que l'intérêt porté par la Municipalité à cette association.

M. Driss ETTAZAOUI, adjoint au Maire d'Évreux aux Associations et à la Citoyenneté, propose d'exercer la présidence de l'association jusqu'à l'arrivée d'un nouveau président.

Dans cette situation, M. BERTEL propose d'assurer le secrétariat de l'association afin de faire le lien avec le nouveau bureau. M. BERTEL précise que M. LONGUET Gérald, l'actuel trésorier, souhaite prolonger son mandat. La parole est donnée aux membres de l'association qui conforte cette proposition.

M. BERTEL prend acte avec Mme DIOUKHANÉ qu'il sera nécessaire d'établir une demande de subvention auprès de ses services pour l'année 2020 incluant :

1000,00 € par association partenaire (soit un total de 2000,00 €)

250,00 € pour les frais de fonctionnement de l'association (téléphone, assurance, site internet, encre pour l'imprimante...)

Les autres besoins étant couverts sur les fonds propres de l'association.

Au terme des débats, le président par intérim propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

- Maintien de l'association, avec un nouveau bureau se répartissant ainsi :

M. Driss ETTAZAOUI Président

M. Gérald LONGUET, Trésorier

M. Stéphane BERTEL, secrétaire

Nombre de votants présents = 4 (dont 2 représentants des personnes morales)

Procuration = 2

Résultat :

6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

La résolution est actée à la majorité absolue des voix.

M. BERTEL, en tant que nouveau secrétaire, rédigera le procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire est levée à 12 h 15.

Le 08 juin 2019 en Mairie d'Évreux

Le Président de l'association

M. Driss ETTAZAOUI

Le Trésorier de l'association

M. Gérald LONGUET

Le Secrétaire de l'association

M. Stéphane BERTEL



**Comité de Jumelage
de la Ville d'Évreux**